



Informations relatives au développement durable pour abrdn SICAV II - Global Impact Equity Fund

Ce document vous fournit un résumé des informations relatives au développement durable disponibles sur notre site web à propos de ce produit financier. Il est préparé en relation avec l'article 10 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations sur la finance durable. Les informations divulguées sont requises par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques et/ou les objectifs de durabilité et les risques de ce produit financier.

Date de publication: 2023-12-15

Identifiant d'entité juridique 213800A5KTINR38TJX25

Résumé	<p>Le Fonds est soumis à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (« SFDR ») et il est doté d'un objectif d'investissement durable. Conformément aux critères SFDR en matière d'investissement durable (contribution positive de l'activité économique, pas de préjudices importants causés par l'investissement et bonne gouvernance de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement), abrdn a développé une approche pour identifier les investissements durables, dont la méthodologie est détaillée dans les questions/réponses ci-dessous.</p> <p>Le Fonds a prévu un minimum de 75 % dans les investissements durables.</p> <p>Le fonds n'a pas fixé de proportion minimale d'investissement dans des activités économiques alignées sur la Taxonomie.</p> <p>Le Fonds vise à réaliser une croissance à long terme en investissant dans des entreprises cotées dans le monde entier qui ont pour objectif de créer des impacts positifs quantifiables sur l'environnement et/ou la société.</p> <p>Le Fonds vise à surperformer l'indice de référence MSCI AC World Index (USD) avant frais.</p> <p>Le Fonds investira au moins 90 % de ses actifs dans son univers d'investissement. Il est défini comme des actions et titres de participation d'entreprises faisant l'objet de recherches actives de la part de l'équipe d'investissement et qui sont cotées dans des bourses du monde entier incluant celles des marchés émergents.</p> <p>Le Fonds pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions et titres de participation de Chine continentale, y compris par le biais du programme Stock Connect Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong, ou par tout autre moyen disponible.</p> <p>Tous les investissements dans des actions et des titres similaires suivront l'approche d'investissement Global Equity Impact Investment Approach, qui est publiée sur le site www.abrdn.com dans la rubrique Fund Centre.</p> <p>Ce Fonds possède un indice de référence financier qui est utilisé dans le cadre de la construction du portefeuille, mais qui n'applique aucun critère durable et n'est pas choisi en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Fonds. Cet indice financier est utilisé comme référence pour comparer les performances du Fonds et ses engagements contraignants.</p> <p>Le Fonds cherche à fournir une croissance à long terme en investissant dans des sociétés qui visent intentionnellement à créer un impact environnemental et social qui soit positif et mesurable. L'approche d'abrdn applique l'Agenda des Nations Unies pour le développement durable dont le cadre actuel comporte une série d'Objectifs de développement durable (ODD). Ce cadre peut changer au fil du temps. En évaluant la capacité des entreprises à fournir des résultats intentionnels positifs pour l'environnement et la société, l'approche d'investissement identifie les entreprises dont les technologies, produits ou services et modèles commerciaux fournissent des solutions alignées à une gamme de piliers d'impact, comme l'énergie durable, l'économie circulaire, les soins de santé et sociaux, l'eau et l'assainissement, l'éducation et l'emploi, l'alimentation et l'agriculture, l'immobilier et les infrastructures durables, ainsi que l'inclusion financière, qui reflètent les ODD. Au moins 30 % des investissements d'une entreprise (p. ex. recherche-développement, dépenses d'investissement) doivent être consacrés au développement de produits ou de services alignés sur un pilier d'impact pour témoigner d'une intentionnalité.</p> <p>Objectifs de notre proposition d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none">• Investir dans des entreprises qui génèrent un rendement financier attrayant tout en apportant une contribution positive à l'environnement et à la société• Cadre d'évaluation aligné sur les ODD des Nations Unies, qui visent à répondre aux plus grands défis de l'humanité• Se focaliser sur les impacts intentionnels, quantifiables qui ont trait aux problèmes spécifiques rencontrés par certaines régions• Engagement de l'entreprise à démontrer son intentionnalité et promouvoir la transparence concernant ses impacts <p>Dans le cadre de la gestion de la stratégie du Fonds, nos objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Générer des rendements financiers intéressants et apporter des contributions positives sur les plans social et environnemental
---------------	---



- Tirer parti de notre engagement actif auprès des entreprises, par le biais duquel nous les encourageons à faire évoluer favorablement leurs pratiques
- Investir dans des entreprises qui développent intentionnellement des produits et des services qui permettent d'apporter des contributions positives quantifiables sur les plans social et environnemental
- Mettre à profit le soutien et les analyses de nos vastes équipes spécialisées dans les actions et de nos experts ESGLe Fonds investit également dans des entreprises favorisant des progrès alignés sur chaque pilier, mais qui occupent une place trop éloignée dans la chaîne d'approvisionnement pour que l'impact puisse leur être imputé. Les investissements dans ces entreprises ne pourront représenter plus de 10 % des actifs du fonds.

Les engagements contraignants du Fonds se fondent sur des objectifs ODD sous-jacents et des indicateurs des Nations Unies pour mesurer les KPI, faisant le lien avec la capacité d'une entreprise à favoriser un changement positif avec ces défis mondiaux prioritaires. Nous avons identifié huit piliers d'impact qui traitent des grands défis du changement climatique, de la production et la consommation non durables et des inégalités sociales et s'alignent sur l'objectif prioritaire des Nations Unies qui consiste à créer une société plus pacifique et prospère.

Le Fonds évalue l'alignement d'une entreprise sur le cadre d'impact à huit piliers d'abrdr. Outre les huit piliers d'impact, nous investissons également jusqu'à 10 % des actifs du fonds dans des leaders en termes d'impact. Ce sont des entreprises qui accélèrent nos autres piliers, en créant des produits et des services qui font partie d'une plus vaste chaîne de valeur ou d'approvisionnement. abrdr applique par ailleurs un ensemble d'exclusions d'entreprises, en lien, sans s'y limiter, au Pacte mondial des Nations unies, à la fabrication de produits du tabac et aux armes controversées. Ces critères de sélection s'appliquent de manière contraignante et continue.

La diligence raisonnable pour chaque actif détenu est détaillée dans le document relatif à l'approche d'investissement du Fonds sur www.abrdr.com, dans notre **Fund Centre**.

La sélection ESG du Fonds et les engagements contraignants déterminent que les objectifs de durabilité des participations sont respectées et font partie de la construction globale du portefeuille. En outre, abrdr prend en compte les principales incidences négatives (PAI) dans le cadre de notre processus d'investissement pour le Fonds, qui est détaillé dans les questions et réponses ci-dessous.

Le suivi des objectifs de durabilité du Fonds est effectué sur dossier par les gestionnaires de Fonds, par un contrôle systématique et de manière indépendante par les équipes de gouvernance ESG d'abrdr.

abrdr a sélectionné et suit plusieurs sources de données internes et externes pour atteindre les objectifs durables. Dans le cadre des processus d'intégration ou de révision, nous avons mis en place plusieurs contrôles pour tester la qualité, ce qui inclut, sans s'y limiter, la couverture, les contrôles de validité et la cohérence.

Pour plus de détails sur les politiques de gérance et d'engagement, veuillez consulter le rapport de gestion d'abrdr publié sur www.abrdr.com sous **Investissement durable**, sous la section **Gouvernance et propriété active**.

Pas de préjudice important pour l'objectif d'investissement durable

Des KPI (indicateurs de performance clés) ou résultats ciblés, ont été définis pour chaque pilier d'impact, afin d'évaluer la contribution aux résultats positifs sur le plan social et environnemental. abrdr a recours aux objectifs et indicateurs des ODD de l'ONU sous-jacents en tant que base des KPI, liant ainsi la capacité d'une entreprise à apporter un changement positif à ces défis mondiaux.

Au moins 30 % des investissements d'une entreprise (p. ex. recherche-développement, dépenses d'investissement) doivent être consacrés au développement de produits ou de services alignés sur un pilier d'impact pour témoigner d'une intentionnalité.

L'approche d'investissement Global Impact Equity Investment Approach d'abrdr, publiée sur le site www.abrdr.com dans la rubrique « Fund Centre », restreint l'univers d'investissement d'au moins 20 %.

Conformément au règlement délégué SFDR, l'investissement ne cause aucun préjudice important (exigence « DNSH », ou « Do No Significant Harm ») nuisant aux objectifs d'investissement durable.

abrdr a créé un processus en 3 étapes pour assurer la prise en compte de l'exigence DNSH :

i. Exclusions sectorielles

abrdr a identifié un certain nombre de secteurs qui sont automatiquement exclus d'un investissement durable car ils sont considérés comme étant une cause de dommages significatifs. Ils incluent, sans s'y limiter : (1) défense, (2) charbon, (3) exploration pétrolière et gazière et activités associées, (4) tabac, (5) jeux de hasard et (6) alcool.

ii. Test binaire DNSH

Le test DNSH est un test binaire à résultat unique (échec/réussite) qui indique si l'entreprise remplit ou non les critères de l'Article 2 (17) « ne pas causer de dommages significatifs » du règlement SFDR. La réussite à ce test en vertu de la méthodologie d'abrdr indique que l'entreprise n'a aucun lien avec les armes controversées, que moins de 1 % de son revenu est issu du charbon thermique, moins de 5 % de son revenu est issu des activités relatives au tabac, n'est pas productrice de tabac et n'a aucune controverse rouge/grave en matière d'ESG. Si l'entreprise échoue à ce test, on ne peut pas la considérer comme un investissement durable. L'approche d'abrdr est alignée aux PAI du SFDR inclus



	<p>dans les tableaux 1, 2 et 3 du règlement délégué SFDR et se base sur des sources de données externe et les informations internes d'abrdn.</p> <p>iii. Indicateurs d'importance relative DNSH En recourant à un certain nombre de filtres et indicateurs supplémentaires, abrdn considère les indicateurs PAI supplémentaires du SFDR tels que définis par le règlement délégué SFDR afin d'identifier les domaines à améliorer ou les sujets d'inquiétude future potentielle. Ces indicateurs ne sont pas considérés comme étant une cause de préjudices importants ; par conséquent, une société avec des indicateurs de matérialité DNSH peut encore être considérée comme un investissement durable. abrdn vise à améliorer les activités d'engagement pour se concentrer sur ces domaines et cherche à fournir de meilleurs résultats en résolvant le problème.</p> <p>Le Fonds utilise des filtres basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les sociétés susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, et aux principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.</p>
<p>Objectif d'investissement durable du produit financier</p>	<p>Le Fonds a pour objectif de fournir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises cotées du monde entier qui visent intentionnellement à créer des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et mesurables. L'approche est alignée sur l'Agenda de développement durable des Nations Unies qui utilise actuellement les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous utilisons les ODD comme référentiel pour nous assurer que les efforts sont consacrés aux secteurs dont les besoins sont les plus insatisfaits. Ce cadre peut changer au fil du temps. En s'appuyant sur les analyses de nos équipes de spécialistes des actions régionales et mondiales et nos experts ESG (environnement, société et gouvernance), nos gérants de portefeuille investissent dans des entreprises dont la capacité à créer un impact positif et à générer des rendements financiers attrayants leur semblent les plus convaincants.</p> <p>Objectifs de notre proposition d'impact: Investir dans des entreprises qui génèrent un rendement financier attrayant tout en apportant une contribution positive à l'environnement et à la société</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'évaluation aligné sur les ODD des Nations Unies, qui visent à répondre aux plus grands défis de l'humanité • Se focaliser sur les impacts intentionnels, quantifiables qui ont trait aux problèmes spécifiques rencontrés par certaines régions • Engagement de l'entreprise à démontrer son intentionnalité et promouvoir la transparence concernant ses impacts • Dans le cadre de la gestion de la stratégie du Fonds, nos objectifs seront les suivants :Ce Fonds possède un indice de référence financier qui est utilisé dans le cadre de la construction du portefeuille, mais qui n'applique aucun critère durable et qui n'est pas choisi en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Fonds. Cet indice de référence financier est utilisé à titre de comparaison pour la performance du Fonds et pour les engagements contraignants du Fonds. <ul style="list-style-type: none"> • Générer des rendements financiers intéressants et apporter des contributions positives sur les plans social et environnemental • Tirer parti de notre engagement actif auprès des entreprises, par le biais duquel nous les encourageons à faire évoluer favorablement leurs pratiques • Investir dans des entreprises qui développent intentionnellement des produits et des services qui permettent d'apporter des contributions positives quantifiables sur les plans social et environnemental • Mettre à profit le soutien et les analyses de nos vastes équipes spécialisées dans les actions et de nos experts ESG
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Le Fonds cherche à fournir une croissance à long terme en investissant dans des sociétés qui visent intentionnellement à créer un impact environnemental et social qui soit positif et mesurable. L'approche d'abrdn applique l'Agenda des Nations Unies pour le développement durable dont le cadre actuel comporte une série d'Objectifs de développement durable (ODD). Ce cadre peut changer au fil du temps. En évaluant la capacité des entreprises à fournir des résultats intentionnels positifs pour l'environnement et la société, l'approche d'investissement identifie les entreprises dont les technologies, produits ou services et modèles commerciaux fournissent des solutions alignées à une gamme de piliers d'impact, comme l'énergie durable, l'économie circulaire, les soins de santé et sociaux, l'eau et l'assainissement, l'éducation et l'emploi, l'alimentation et l'agriculture, l'immobilier et les infrastructures durables, ainsi que l'inclusion financière, qui reflètent les ODD. Au moins 30 % des investissements d'une entreprise (p. ex. recherche-développement, dépenses d'investissement) doivent être consacrés au développement de produits ou de services alignés sur un pilier d'impact pour témoigner d'une intentionnalité.</p> <p>Objectifs de notre proposition d'impact : Investir dans des entreprises qui génèrent un rendement financier attrayant tout en apportant une contribution positive à l'environnement et à la société</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'évaluation aligné sur les ODD des Nations Unies, qui visent à répondre aux plus grands défis de l'humanité • Se focaliser sur les impacts intentionnels, quantifiables qui ont trait aux problèmes spécifiques rencontrés par certaines régions • Engagement de l'entreprise à démontrer son intentionnalité et promouvoir la transparence concernant ses impacts • Dans le cadre de la gestion de la stratégie du Fonds, nos objectifs seront les suivants :abrdn applique par ailleurs un ensemble d'exclusions d'entreprises, en lien, sans s'y limiter, au Pacte mondial des Nations unies, à la fabrication de produits du tabac et aux armes controversées.



- Générer des rendements financiers intéressants et apporter des contributions positives sur les plans social et environnemental
- Tirer parti de notre engagement actif auprès des entreprises, par le biais duquel nous les encourageons à faire évoluer favorablement leurs pratiques
- Investir dans des entreprises qui développent intentionnellement des produits et des services qui permettent d'apporter des contributions positives quantifiables sur les plans social et environnemental
- Mettre à profit le soutien et les analyses de nos vastes équipes spécialisées dans les actions et de nos experts ESG

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies constitue une feuille de route permettant aux gouvernements d'orienter les investissements et le développement en faveur d'un avenir plus durable et prospère. L'Agenda comprend 17 ODD pour aider les pays à répondre aux défis sociaux et environnementaux mondiaux les plus urgents. En se référant à l'Agenda, on trouve des opportunités réelles d'apporter des contributions positives en faveur de la société et de l'environnement, tout en créant de la valeur financière à long terme. Nous sommes par conséquent alignés sur notre mission de créer un impact afin de résoudre les principaux défis sociaux et environnementaux identifiés par les ODD.

Nos gérants de portefeuille associent les analyses de nos équipes de spécialistes des actions avec les réflexions de nos experts ESG. Cela nous permet d'évaluer l'alignement d'une entreprise sur le cadre d'impact à huit piliers d'abrdrn.

Le Fonds investit également dans des entreprises qui favorisent un progrès aligné sur chaque pilier, mais qui occupent une place trop éloignée dans la chaîne d'approvisionnement pour que l'impact puisse leur être imputé. Les investissements dans ces entreprises ne représentent pas plus de 10 % des actifs du fonds.

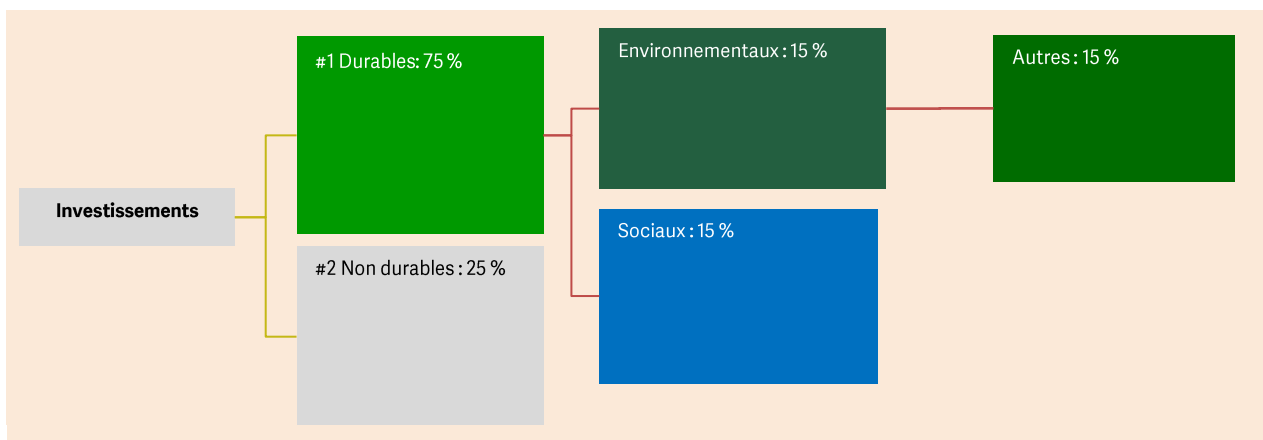
Pour ce Fonds, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement doit suivre des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Cela peut être démontré par le suivi de certains indicateurs PAI tels que la corruption, la conformité fiscale et la diversité. En outre, abrdrn est en mesure d'exclure tout investissement ayant des scores de gouvernance faibles en recourant à ses scores ESG propriétaires dans le cadre du processus d'investissement. Nos scores de gouvernance évaluent la structure de gouvernance d'une entreprise (y compris les politiques de rémunération) et la qualité et le comportement de son leadership et de sa direction. Un score faible sera généralement attribué en cas de préoccupations liées à des controverses financièrement importantes, à une mauvaise conformité fiscale ou à des problèmes de gouvernance, ou encore à un mauvais traitement des employés ou des actionnaires minoritaires.

L'investissement doit également être conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les manquements et violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse résultat d'événements et capturés par le processus d'investissement.

Proportion d'investissements

Le Fonds s'engage à un minimum de 75 % en investissements durables. Les investissements durables environnementaux et sociaux ont des objectifs doubles, nous ne faisons donc pas de division de pourcentages entre les objectifs environnementaux et sociaux.

Le Fonds investit un maximum de 25 % de ses actifs dans la catégorie « Non durable », qui comprend principalement des liquidités, des instruments du marché monétaire et des instruments dérivés.



La catégorie #1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux. La catégorie #2 Non durables inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Contrôle de l'objectif d'investissement durable

Première ligne

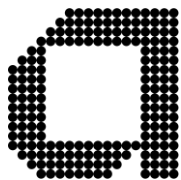
Nos équipes d'investissement ont la responsabilité première de mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Nos comités de gouvernance de l'investissement durable soutiennent les bureaux d'investissement en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre et la compréhension de l'environnement réglementaire.



	<p>Deuxième ligne Risques liés à l'investissement Le département des risques liés à l'investissement d'abrdrn effectue l'analyse des risques et de leur contribution globale au profil de risque du Fonds. Le code couleur (rouge, orange ou vert) des fonds ainsi que les mesures prises pour traiter les risques modérés/élevés est communiqué aux conseils d'administration et aux comités pertinents tel que requis, de façon régulière. Le département des risques liés à l'investissement entreprend également une révision annuelle des profils de risque des fonds afin de déterminer l'efficacité des limites actuelles et toute tendance potentielle à venir.</p> <p>Conformité La fonction de conformité d'abrdrn examine une série de documents juridiques et réglementaires des fonds pour s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations. La fonction de conformité examine également les communications marketing, y compris les documents spécifiques aux fonds et aux autres fonds, afin de s'assurer que les documents marketing et les déclarations relatives à l'ESG sont clairs, équitables et non trompeurs.</p> <p>La fonction de conformité EMEA d'abrdrn joue un rôle clé dans le contrôle des limites d'investissement liées à l'ESG et du respect des engagements contraignants des fonds qui présentent des caractéristiques environnementales ou sociales (conformément à l'article 8 du RGPD) et des fonds qui ont des objectifs d'investissement durable (conformément à l'article 9 du RGPD). Par le biais du groupe de travail Réglementation et normes ESG, la fonction Conformité communique tous les développements et nouvelles exigences en matière de réglementation aux parties prenantes pertinentes de première ligne afin de s'assurer que ces éléments soient considérés et intégrés comme il se doit à l'approche d'investissement d'abrdrn et reflétés adéquatement dans nos informations importantes. Au sein de ce groupe de travail, les équipes Conformité de toutes les juridictions où abrdrn opère sont représentées.</p> <p>Enfin, une équipe dédiée de surveillance et suivi exécute un programme basé sur le risque pour fournir une assistance à la direction quant à l'efficacité des contrôles visant à assurer la conformité réglementaire. Le résultat de ces examens est rapporté aux conseils d'entités pertinents et autres forums de gouvernance, notamment le comité risque et capital, le comité d'audit de groupe et la réunion de contrôles de l'équipe de direction exécutive. Les activités d'assurance comprennent à la fois des examens thématiques des risques ou des sujets réglementaires et des examens ciblés sur des résultats réglementaires ou clients spécifiques.</p> <p>Troisième ligne La fonction d'audit interne d'abrdrn effectue des audits internes, notamment sur la mise en œuvre des règles de durabilité, dans le cadre de son programme d'audit interne.</p>
<p>Méthodes</p>	<p>Le Fonds a pour objectif de fournir une croissance à long terme en investissant dans des entreprises cotées du monde entier qui visent intentionnellement à créer des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et mesurables. L'approche est alignée sur l'Agenda de développement durable des Nations Unies qui utilise actuellement les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Nous utilisons les ODD comme référentiel pour nous assurer que les efforts sont consacrés aux secteurs dont les besoins sont les plus insatisfaits. Ce cadre peut changer au fil du temps. En s'appuyant sur les analyses de nos équipes de spécialistes des actions régionales et mondiales et nos experts ESG (environnement, société et gouvernance), nos gérants de portefeuille investissent dans des entreprises dont la capacité à créer un impact positif et à générer des rendements financiers attrayants leur semblent les plus convaincants.</p> <p>Objectifs de notre proposition d'impact: Investir dans des entreprises qui génèrent un rendement financier attrayant tout en apportant une contribution positive à l'environnement et à la société</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'évaluation aligné sur les ODD des Nations Unies, qui visent à répondre aux plus grands défis de l'humanité • Se focaliser sur les impacts intentionnels, quantifiables qui ont trait aux problèmes spécifiques rencontrés par certaines régions • Engagement de l'entreprise à démontrer son intentionnalité et promouvoir la transparence concernant ses impacts • Dans le cadre de la gestion de la stratégie du Fonds, nos objectifs seront les suivants : Les principaux indicateurs d'incidences négatives sont des paramètres qui mesurent les effets négatifs sur les questions environnementales et sociales. abrdrn tient compte des PAI dans le processus d'investissement pour le Fonds, ce qui peut inclure d'envisager si il convient d'effectuer ou non un investissement. On peut également y recourir en guise d'outil d'engagement si, par exemple, aucune politique n'a été mise en place et où cela serait bénéfique, ou lorsque les émissions carbone sont considérées comme élevées, abrdrn pourra chercher la création d'un objectif de réduction à long terme et d'un plan associé. abrdrn évalue les PAI en utilisant entre autres, les indicateurs PAI indiqués dans le règlement délégué SFDR ; cependant, en fonction de la disponibilité des données, de leur qualité et de leur pertinence en ce qui concerne les investissements, il est possible que tous les indicateurs PAI du SFDR ne soient pas pris en compte. Lorsque le Fonds tient compte des PAI, des informations sur cette prise en compte sera mise à disposition dans les rapports annuels. <ul style="list-style-type: none"> • Générer des rendements financiers intéressants et apporter des contributions positives sur les plans social et environnemental • Tirer parti de notre engagement actif auprès des entreprises, par le biais duquel nous les encourageons à faire évoluer favorablement leurs pratiques



	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans des entreprises qui développent intentionnellement des produits et des services qui permettent d'apporter des contributions positives quantifiables sur les plans social et environnemental • Mettre à profit le soutien et les analyses de nos vastes équipes spécialisées dans les actions et de nos experts ESG <p>Ce Fonds possède un indice de référence financier qui est utilisé dans le cadre de la construction du portefeuille, mais qui n'applique aucun critère durable et qui n'est pas choisi en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Fonds. Cet indice de référence financier est utilisé à titre de comparaison pour la performance du Fonds et pour les engagements contraignants du Fonds.</p> <p>ce Fonds prend en compte les Principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité.</p>
<p>Sources et traitement des données</p>	<p>Sources de données</p> <p>Nous avons sélectionné plusieurs sources de données internes et externes servant à atteindre l'objectif d'investissement durable.</p> <p>abrdrn associe les approches suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une combinaison de données disponibles publiquement pour identifier les entreprises susceptibles de ne pas remplir nos critères de sélection, nos exigences DNSH ou nos évaluations PAI. En outre, nous utilisons des données externes pour identifier les obligations vertes et/ou sociales, ainsi que pour calculer les revenus environnementaux ou sociaux à l'aide de données publiées ou des estimations ; et 2. en utilisant nos propres connaissances, nous superposons la méthodologie quantitative avec un certain nombre de sources de données internes, y compris des cadres de notation ESG exclusifs sur le bureau, des scores ESG exclusifs centraux, des estimations sectorielles de contribution économique ou des données publiées par le biais de nos propres activités d'engagement ou de recherche primaire. <p>Les normes techniques réglementaires de l'UE invitent les acteurs du marché financier à se procurer des données sur la durabilité de diverses manières, notamment par le biais de fournisseurs de recherche, d'analyses internes, d'études commandées, d'informations accessibles au public et d'engagements directs avec les entreprises.</p> <p>Les sources suivantes sont utilisées par abrdrn et nos fournisseurs de données tiers pour collecter les données relatives aux entreprises :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Communication directe de l'entreprise : rapports sur le développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires, sites web des entreprises et contacts directs avec les représentants des entreprises. 4. Communication indirecte de l'entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations industrielles et commerciales, et fournisseurs de données financières. 5. Communication directe avec les entreprises comme décrit ci-dessus dans Communication avec les entreprises. <p>Lorsque les informations fournies par les entreprises ne sont pas disponibles, nous pouvons choisir d'utiliser des estimations. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d'entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d'ONG, d'institutions multilatérales et d'autres institutions crédibles. Nos fournisseurs tiers utilisent un large éventail d'informations provenant de divers outils et sources, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Sites Internet des entreprises 7. Rapports annuels des entreprises et dépôts réglementaires 8. Agences financières publiques et publications 9. Fournisseurs de données financières 10. Médias et journaux 11. Rapports et sites Internet des organisations non gouvernementales (ONG) <p>Processus d'assurance qualité des données/strong> Sources de données tierces Nous veillons à ce que nos sources de données tierces suivent un processus d'assurance qualité rigoureux. L'exactitude des données et les profils d'entreprises font l'objet d'un examen par des pairs avant leur inclusion finale dans les ensembles de données. En outre, nos fournisseurs de données tiers disposent d'une méthode d'escalade pour les cas qui nécessitent une interprétation plus approfondie ou une mise à jour de la méthodologie pertinente.</p> <p>Dans le cadre de notre processus d'intégration ou d'examen, nous avons plusieurs contrôles en place qui testent la qualité, incluant sans s'y limiter, la couverture, les vérifications de validité et la cohérence. Le cadre de gouvernance des données et les modèles d'exploitation de la gestion des données de notre entreprise comprennent l'application de mesures qui permettent de profiler les données, de saisir l'historique complet et d'appliquer des règles de qualité pour contrôler les données essentielles à nos processus d'investissement. Ces services sont davantage complétés par l'existence de propriétaires et de gestionnaires de données dans l'ensemble de l'entreprise.</p> <p>Pour chaque source de données externe, nous conservons des enregistrements de la proportion de données estimées (c'est-à-dire non disponibles dans les rapports de l'entreprise), et nous cherchons à minimiser cela avec des données publiées dans la mesure du possible.</p> <p>Processus d'évaluation qualitative Dans tous les cas où nous appliquons une superposition ou un aperçu qualitatif, cette analyse est suivie d'un processus rigoureux d'assurance et de contrôle qualité.</p>



	<p>Qualité des données Pour les évaluations qualitatives et de tiers, le pourcentage de données communiquées varie d'une exploitation à l'autre, au cas par cas, en fonction de la taille de l'entreprise et de la région dans laquelle elle se trouve. Par exemple, une grande entreprise européenne sera généralement tenue de transmettre des données en raison de la réglementation et les estimations utilisées dans notre méthodologie seront limitées ou inexistantes. Toutefois, lorsque les données divulguées sont limitées, par exemple dans les petites entreprises, il est possible que la majorité de la valeur de l'investissement durable soit obtenue à partir d'estimations. Dans la plupart des cas, un mélange de données communiquées et de données estimées est utilisé dans la méthodologie, avec généralement plus de données communiquées en ce qui concerne les caractéristiques environnementales, et plus de données estimées en ce qui concerne les caractéristiques sociales. Nous utilisons plusieurs fournisseurs de données et les données réelles et estimées disponibles varient selon les fournisseurs, mais la moyenne des données estimées est d'environ 20 %.</p>
<p>Limites aux méthodes et aux données</p>	<p>Ce Fonds utilise un indice de référence financier à des fins de construction de portefeuille. Celui-ci n'intègre toutefois aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte de ces caractéristiques.</p>
<p>Diligence raisonnable</p>	<p>La due diligence pour chaque actif détenu est détaillée dans le document d'approche d'investissement du Fonds, publié sur www.abrdn.com, dans notre Fund Centre.</p>
<p>Politiques d'engagement</p>	<p>Propriété active De notre point de vue, la bonne gouvernance et la bonne gestion sont vitales pour protéger la façon dont une entreprise est gérée et pour s'assurer qu'elle fonctionne de façon responsable en ce qui concerne ses clients, ses employés, ses actionnaires et la communauté au sens large. abrdn estime également que les marchés et les entreprises qui adoptent les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque (notamment la gestion des risques environnementaux et sociaux) sont plus à même de fournir une performance d'investissement durable à long terme. En tant que propriétaires d'entreprises, le processus de gestion fait naturellement partie de notre approche d'investissement, car nous cherchons à bénéficier de leur succès à long terme au nom de nos clients. Nos gestionnaires de Fonds et nos analystes rencontrent régulièrement la direction et les directeurs non exécutifs des entreprises dans lesquelles nous investissons.</p> <p>Engagement ESG L'engagement avec les équipes de gestion des entreprises est essentiel et fait partie intégrante de notre processus d'investissement en actions et de notre programme de gestion continue. Il nous permet d'avoir une vision plus globale d'une entreprise, notamment les risques ESG actuels et futurs qu'elle doit gérer et les opportunités dont elle pourrait bénéficier. Cela nous donne également l'opportunité de discuter de sujets d'inquiétudes, de partager les meilleures pratiques et d'être moteurs de changement positif. Les priorités en matière d'engagement sont établies par :</p> <ul style="list-style-type: none"> 12. L'utilisation de notre score ESG interne, en combinaison avec 13. les résultats de la recherche bottom-up des équipes d'investissement dans toutes les catégories d'actifs, et 14. Domaines d'intérêt thématique de nos activités de gestion au niveau de l'entreprise. <p>Veillez également consulter notre rapport de gestion publié sur www.abrdn.com sous Investissement durable.</p>
<p>Réalisation de l'objectif d'investissement durable</p>	<p>Les sections ci-dessus indiquent la façon dont le Fonds atteint son objectif d'investissement durable. Ce Fonds dispose d'un indice de référence financier utilisé pour la construction de portefeuille, mais n'inclut aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné aux fins d'atteinte des objectifs durables</p>